



**REPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT,**  
**DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**ET DE L'URBANISME**

**Office Burundais pour la Protection de l'Environnement**

Projet « Amélioration de l'efficacité du système d'aires protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi à travers l'engagement des parties prenantes »

**RAPPORT DE FIN DE PROJET**

**Préparé par :**

Dieudonné Ndagijimana, Expert national Chargé du Parc National de la Ruvubu

Alphonse Fofu, Expert national chargé du Parc National de la Kibira

Alexandre Nakindishe, Assistant Administratif et Financier

Projet « Amélioration de l'efficacité du système de gestion des aires protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi à travers l'engagement des parties prenantes »

**Sous le financement :**

Du Gouvernement du Burundi, du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

**Agence Nationale d'exécution:**

Office Burundais pour la Protection de l'Environnement

**Agence des Nations Unies pour la mise en œuvre:**

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)



*Au service  
des peuples  
et des nations*



## Résumé exécutif

Le projet d'appui à l'amélioration de l'efficacité du système de gestion des aires protégées (AP) pour la conservation de la biodiversité au Burundi à travers l'engagement des parties prenantes

a travaillé sur deux parcs nationaux à savoir le Parc National de la Kibira et le Parc National de la Ruvubu et a démarré ses activités en 2012 sous l'exécution directe du PNUD. Il a été exécuté ensuite par le Gouvernement une année plus tard à travers l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement, le PNUD restant le principal pourvoyeur des fonds pour sa mise en œuvre et s'est terminé le 30 avril 2018 après une prolongation de 16 mois à partir de Janvier 2017.

Le projet a pour objectif le renforcement de la capacité du système de gestion des AP du Burundi afin qu'il soit capable d'exécuter son mandat de conservation de la biodiversité grâce à l'engagement des parties prenantes.

Il comprend deux composantes à savoir le renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion participative du système d'AP au Burundi et la gestion participative des AP ; chacune ayant des résultats à atteindre à travers des activités spécifiques.

Il a accompli des progrès importants jusqu'au 30 avril 2018 et ces derniers sont déclinés par composante.

Au niveau de la composante I relative au renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion participative du système d'AP au Burundi, il y a eu élaboration des outils de planification et de gestion participative comprenant :

- ✓ l'élaboration des textes de lois pour une gestion participative du système des AP sont actualisées et/ou élaborées ;
- ✓ les Stratégies et les outils d'information, communication, sensibilisation et formation ;

Toujours au niveau de la composante I, Il y a eu implication des parties prenantes dans la gestion participative des AP à travers les cadres national, communal et collinaire pour la coordination, la gestion participative des AP sont établis et fonctionnels ; le développement d'une stratégie d'autofinancement et la génération des revenus alternatifs du système d'AP ; le renforcement des *capacités de gestion et d'administration du système d'AP, y compris les infrastructures* ; l'amélioration des

capacités des ressources humaines de l'OBPE et des partenaires ; la réfection des infrastructures et des équipements de l'OBPE destinés à la coordination et la gestion des AP

Concernant la composante II relative au renforcement des capacités de gestion participative des aires protégées, des progrès remarquables sont enregistrés et portent sur :

- ✓ la réduction des menaces des populations riveraines et des autres parties prenantes sur le Parc National de la Kibira et Parc National de la Ruvubu
- ✓ la matérialisation des limites des deux parcs nationaux
- ✓ l'implication des groupes communautaires dans la gestion participative des 2 parcs
- ✓ l'augmentation des revenus des ménages riverains
- ✓ la signature des partenariats d'appui aux communautés riveraines des PNK et PNR
- ✓ le développement des mécanismes pour l'alternative de génération des revenus et le partage des bénéfices autour de la Kibira et de la Ruvubu
- ✓ le développement des bases pour le financement durable des 2 parcs à travers notamment l'écotourisme.

Ainsi donc, pour pérenniser ces acquis, les recommandations suivantes s'imposent :

- ✓ Le Gouvernement doit prendre des mesures visant à garantir la pérennité des acquis du projet par l'allocation à l'OBPE des moyens financiers, matériels et humains suffisants pour continuer d'améliorer les revenus des ménages riverains et permettre à ces ménages de s'adapter aux changements climatiques;
- ✓ Instaurer un cadre de concertation national sur les AP, impliquant les ministères clés, le secteur privé, les communautés riveraines, les partenaires techniques et financiers, les entités décentralisées et les organisations de la société civile;
- ✓ Etendre sur d'autres AP les meilleures pratiques enregistrées et promouvoir des activités génératrices de revenus compatibles avec la conservation ;

- ✓ Mettre à la disposition des comités d'appui à la gestion du parc aux niveaux collinaire et communal, un appui conséquent leur permettant de jouer pleinement leur rôle.
- ✓ Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) devraient également appuyer le Gouvernement dans la pérennisation des acquis du projet et ainsi contribuer à la protection de l'environnement en général, des AP et de la biodiversité en particulier.
- ✓ En dépit des impacts observés, il est important que le PNUD puisse appuyer les groupements dans le renforcement des AGR initiées afin de prendre en charge leur propre développement. Il est question notamment des activités d'apiculture moderne dans la mise en place et la gestion des coopératives d'apiculteurs et de gestionnaires de pépinières agro forestières. En outre, les agro éleveurs ont besoin d'appuis en renforcement des capacités dans la gestion des produits agricoles et d'élevage, l'élevage de caprins en stabulation permanente, la production de la fumure de qualité, etc.

Enfin, les annexes de ce rapport donnent une synthèse des réalisations du projet par composantes et par résultats escomptés; une cartographie des intervenants actuels et potentiels et une proposition d'actions nécessitant un appui de ces derniers ainsi que 4 fiches de projet qui pourraient, une fois financées, pérenniser les acquis du projet, dupliquer les meilleurs pratiques dans les autres AP et assurer une gestion efficace du SAPB.

## **I. Introduction**

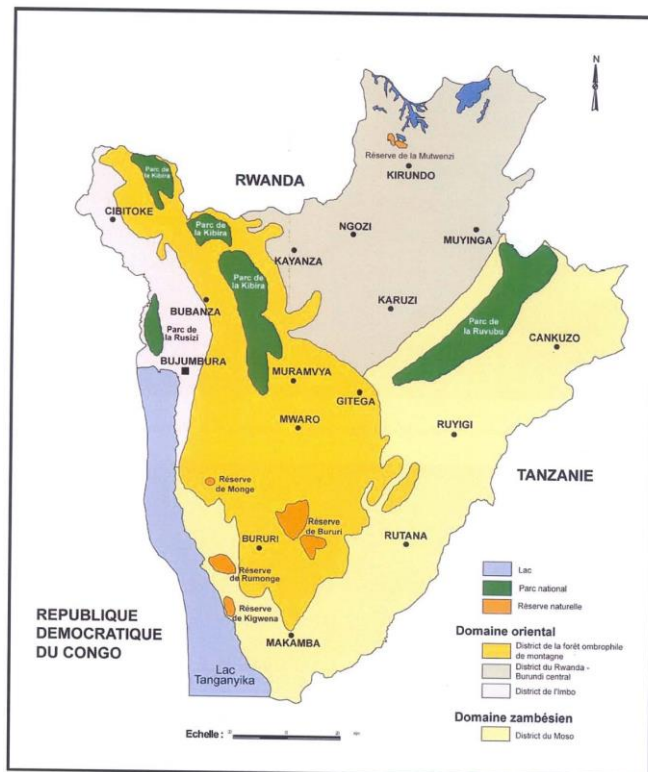
L'élaboration de ce rapport découle d'une compilation des différents rapports de progrès élaborés pendant toute la vie du projet. La consultation des différents rapports de suivi des activités du projet élaborés par un consultant du PNUD n'a pas été oubliée.

### **I.1. Système d'Aires Protégées au Burundi (SAPB)**

Le Burundi compte environ 14 AP réparties en 4 catégories à savoir les parcs nationaux (3), les réserves naturelles (6), les paysages protégés (3) et les monuments naturels (2). Excepté les aires privées ou communautaires, les AP appartiennent à l'Etat et sont sous la gestion de l'OBPE, ce dernier étant sous la

tutelle du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU).

**Figure 1** : Carte visualisant certaines aires protégées du Burundi



Ce système d'AP contient les tous derniers habitats naturels du pays d'autant plus qu'en dehors des AP, il n'y a plus pratiquement de vie sauvage excepté le lac Tanganyika qui compte parmi les lacs les plus riches en biodiversité aquatique du monde entier.

En effet, le système connaît actuellement d'importants problèmes car il n'y a ni zones tampon ni corridors naturels à part la connexion qui existe entre la zone nord de la forêt de la Kibira et la

forêt de Nyungwe au Rwanda.

Sur le plan floristique, les inventaires déjà existants font état de quelques espèces végétales rares (4), vulnérables (21) et en danger (22). Quant à la faune, les études portant sur les mammifères, les oiseaux et les reptiles montrent 101 espèces menacées de disparition dont 45 espèces en danger et 56 vulnérables (MINATET, 2000).

**Source** : PRODOC

## I.2. Zones d'intervention du projet

Le projet se focalise sur les deux plus grands parcs nationaux du Burundi très riches en biodiversité et avec des potentialités touristiques énormes. Il s'agit du PNK avec environ 40 000 ha et du PNR avec 50 800 Ha. Depuis la crise de 1993, ces parcs font face à d'importants problèmes inhérents à leur gestion d'où leur biodiversité a été fortement dégradée.

En effet, les deux parcs nationaux s'étendent sur 18 communes des 8 provinces riveraines (Bubanza, Cibitoke, Kayanza, Muramvya pour le PNK et Cankuzo, Karuzi, Muyinga, Ruyigi pour le PNR). Ces AP constituent des réservoirs des ressources biologiques ainsi qu'en eau utilisée pour la production de l'hydroélectricité notamment à Rwegura et prochainement sur la rivière Mpanda pour le cas du PNK. Ce dernier étant essentiellement constitué d'une forêt ombrophile de montagne, il est responsable de la stabilisation du climat, moteur indispensable pour la production agricole et la sécurité alimentaire qui sont le socle des revenus des ménages et des ressources du budget de l'État.

Ainsi, les modes et les tendances de vie des communautés riveraines à ces AP sont traditionnellement dépendants des ressources naturelles se trouvant dans les deux AP, ces dernières étant donc toujours considérées comme une source intarissable pour la satisfaction de leurs besoins domestiques et une source complémentaire de revenus. Pour le PNK par exemple, des filières agricoles se développent et deviennent de plus en plus monétarisées; c'est le cas des filières de maraichage, des arbres fruitiers et de la pomme de terre qui utilisent la litière et les eaux provenant du parc.

En dépit de leur richesse biologique, ces parcs font face aux nombreuses contraintes et menaces pour leur gestion efficace. Parmi elles figurent le peu d'expérience pour engager les populations riveraines et autres parties prenantes dans la gestion de ces AP, le manque des occasions/opportunités de renforcement de capacités pour leur gestion rationnelle, le manque de zones tampon le long des limites souvent non-matérialisées, les lacunes dans la loi ou sa non-application pour assurer la conservation de la biodiversité des AP et punir les contrevenants, l'insuffisance des financements destinés aux AP en général et à ces parcs nationaux en particulier etc.

Des pratiques incompatibles avec la conservation se sont multipliées depuis la crise qu'a connue le Burundi depuis 1993, rendant ainsi les écosystèmes beaucoup plus dégradés avec bien sur des retombées négatives sur la vie de la population et la diminution des recettes du budget de l'État. Dans ces parcs, les infractions les plus observées sont notamment : le défrichement cultural, la coupe de bois pour plusieurs

usages, la collecte de litière, le surpâturage, la coupe de bambou, l'extraction minière, les feux de brousse incontrôlés, le prélèvement des plantes médicinales et comestibles, la chasse etc.

## **II. Brève description du projet**

Le document de projet a été élaboré en 2010 suite à une mission d'identification et des études préliminaires conduites en 2008 et approuvé en 2011. Il a démarré en juillet 2012 soit 4 ans après son identification, 2 ans après son élaboration et une année après sa signature. C'est un projet cofinancé par le Gouvernement du Burundi, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour un montant global de Trois Millions Cent Cinquante Neuf Mille Quatre-vingt Dix Dollars Américains (3.159.090 US\$). Sur demande du Gouvernement du Burundi, la durée du projet a été prolongée de 15 mois et le budget consommé a atteint environ 4.136 961 USD.

Le projet a pour objectif le renforcement de la capacité du système de gestion des AP du Burundi afin qu'il soit capable d'exécuter son mandat de conservation de la biodiversité grâce à l'engagement des parties prenantes. Ce projet devrait permettre (i) de supprimer les barrières identifiées qui entravent la gestion efficace des AP du Burundi, y compris l'amélioration de leur sécurité légale ; (ii) de créer des synergies parmi les secteurs variés autour de la protection de la nature et de l'environnement pour s'assurer d'une base stable des ressources pour soutenir l'autofinancement du système d'AP , contribuer à l'économie du pays et à la prospérité de sa population ; (iii) utiliser les sites de deux AP (Kibira et Ruvubu ) pour concevoir, tester et valider des modèles de gestion participative des AP centrés sur les partenariats (secteurs publics et privés, les communautés locales et les donateurs ; et enfin (iv) promouvoir une intégration régionale à travers des programmes transfrontaliers de conservation de la biodiversité entre les pays riverains du Burundi (Rwanda, RDC et Tanzanie).

Le projet comprend deux composantes à savoir le renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion participative du système d'AP au Burundi et la gestion participative des AP ; chacune ayant des résultats à atteindre à travers des activités spécifiques.



Démarré en juillet 2012 sous l'exécution directe du PNUD, le projet a été ensuite exécuté par le Gouvernement une année plus tard à travers l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), le PNUD restant le principal pourvoyeur des fonds pour sa mise en œuvre et s'est terminé le 30 Avril 2018 après une prolongation de 16 mois à partir de janvier 2017.

Sans le Conseiller Technique Principal bien que prévu dès sa conception, le projet a été conduit par un Directeur National, une équipe de deux experts nationaux dont un en charge du PNK et l'autre en charge du PNR, un assistant administratif et financier et deux chauffeurs.

### **III. Etat des progrès du projet jusqu'au 30 Avril 2018**

#### **III.1. Composante I : Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion participative du système d'aires protégées au Burundi**

##### **III.1.1. Outils de planification et de gestion participative sont efficacement fonctionnels**

Avant l'opérationnalisation du projet, très peu d'outils de gestion étaient disponibles pour les AP du Burundi mais, actuellement avec l'appui du projet, la situation a changé car l'OBPE dispose de plusieurs outils de planification et de communication pour la gestion participative des aires protégées.

##### **III.1.1.1. Les lois et les directives pour une gestion participative du système des AP sont actualisées et/ou élaborées**

Dans le document de projet, il était prévu d'actualiser la loi sur la création et la gestion des AP au Burundi mais celle-ci a été promulguée en 2011 avant le démarrage du projet mais elle restait toujours méconnue du public car non diffusée mais aussi non compréhensible par la majorité de la population du fait qu'elle était écrite en français, une langue comprise par une poignée des Burundais. Pour améliorer les connaissances relatives à la conservation de la biodiversité, cette loi a été donc traduite en Kirundi et des actions de sa diffusion à travers tout le pays ont été menées avec 2000 exemplaires produits et distribués dans toutes les AP du

Burundi et leurs alentours (administrations locales, la police et la justice se trouvant autour des parcs concernés par le projet).

Le projet a également élaboré des textes d'application de la loi n°1/10 du 30 mai 2011 portant création et gestion des Aires Protégées au Burundi, l'objectif étant le renforcement des capacités de l'OBPE en lui dotant des outils indispensables pour:

- reconnaître et accorder le droit d'usage des ressources biologiques aux communautés et autres parties prenantes tout en assurant leur utilisation durable sous un contrôle rigoureux et à travers un cadre de coordination adaptée;
- réglementer l'introduction des espèces envahissantes au Burundi et dans les aires protégées tout en assurant l'éradication ou la réduction de celles déjà introduites;
- mettre en place un cadre de coordination de la gestion participative des aires protégées au Burundi.

Un avant-projet de loi sur la biodiversité a été aussi élaboré et validé. Il est actuellement sur la table du Gouvernement depuis 2013. En effet, les autorités de l'OBPE et du Ministère dont elles relèvent doivent donc conduire un plaidoyer auprès du Secrétariat Général du Gouvernement en vue d'être analysé en Conseil des Ministres pour enfin évoluer vers son approbation par les instances habilitées et ainsi être promulguée. Malgré de multiples sollicitations par le Directeur National du projet et Directeur Général de l'OBPE, la démarche vers son adoption semble lente.

Le projet a donc contribué à l'amélioration de l'environnement légal à travers la traduction en kirundi et la diffusion de cette loi sur les AP, l'élaboration de ses textes d'application et un avant-projet de loi sur la biodiversité nationale.

### **III.1.1.2. Les Stratégies et les outils d'information, communication, sensibilisation et formation**

La stratégie de communication a été élaborée et validée. Quelques actions de mise en œuvre de cette stratégie ont été menées telles la formation des journalistes, la production et diffusion des émissions radio et des spots publicitaires, la production et l'affichage des posters, la fabrication et implantation des panneaux indicateurs le

long des principaux axes et des pistes aux alentours des 2 parcs. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, on peut citer les actions suivantes:

- Fabrication et implantation de 50 pancartes autour de la Kibira et de la Ruvubu; ces pancartes portent des messages d'incitation des communautés riveraines au respect et à la conservation de la biodiversité pour le maintien des biens et services rendus par les deux écosystèmes (parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu);



**Panneau indicatif du Parc National de la Ruvubu**



**Balise indicative dans le parc de la Ruvubu, en commune Kigamba**

- Production, multiplication et diffusion de 2 posters de sensibilisation (250 à la Kibira et 250 à la Ruvubu). Ces posters ont été affichés sur les bureaux et centres plus fréquentés par les populations;
- Production, multiplication et diffusion de 2 guides touristiques (1 pour Kibira et un autre pour Ruvubu) ;
- Production, multiplication et diffusion d'un dépliant sur la Kibira (500 exemplaires) et un autre sur la Ruvubu (500 exemplaires) ;
- Plusieurs émissions ont été animées sur différentes stations locales (Radio Maria, RTNB, BONESHA FM, NDERAGAKURA) et des publireportages à la RTNB et REMA TV qui traitent des questions actuelles des AP et de la biodiversité ont été réalisés et diffusés. Souvent, des journalistes participant dans certaines séances de sensibilisation des parties prenantes sur des thèmes précis ont profité de ces opportunités pour préparer des émissions avec les participants ;

- Avec les appuis du projet, le pays a toujours commémoré, tous les 22 mai de chaque année, la Journée Internationale de la Biodiversité (JIB) depuis 2013. L'objectif étant de rappeler au public l'importance de la préservation de la biodiversité en déclin et l'exhorter à prendre des mesures pour sa conservation. Pour l'année 2016, les cérémonies ont eu lieu au PNR et ont coïncidé avec l'inauguration des nouveaux bureaux de ce parc construit dans le cadre de la mise en œuvre du projet afin d'améliorer les conditions de travail des agents de l'OBPE.



**Célébration de la Journée Internationale de la Biodiversité, édition 2016 au PNR et inauguration des bureaux du PNR construits dans le cadre du projet.**

Grâce au projet également, l'OBPE s'est doté des autres outils de planification et de gestion participative. Il s'agit de :

- Un tout premier plan d'aménagement et de gestion du PNR depuis sa création en 1980 ;
- Un plan d'aménagement et de gestion révisé du PNK ;
- Une stratégie de génération des revenus alternatifs à l'utilisation abusive des ressources naturelles pour le PNK ;
- Une stratégie de génération des revenus alternatifs à l'utilisation abusive des ressources naturelles pour le PNR.

Tous ces outils souffrent néanmoins d'un manque de ressources pour leur opérationnalisation et d'une faible appropriation par toutes les parties prenantes (populations riveraines, autorités administratives à tous les niveaux, OBPE, institutions partenaires, etc.). Il faut que les autorités habilitées trouvent des

stratégies pour mobiliser les fonds en vue de mettre en œuvre ces différents outils très importants pour une gestion effective et efficace des AP en général et des 2 parcs en particulier.

### **III.1.2. Les parties prenantes sont impliquées dans la gestion participative des AP**

#### **III.1.2.1. Les cadres national, communal et collinaire pour la coordination, la gestion participative des AP sont établis et fonctionnels**

Grâce aux efforts du projet, les principales parties prenantes à savoir les communautés riveraines, les administratifs locaux (au niveau provincial, communal et collinaire), les journalistes, les hommes de loi tels les magistrats, les Officiers de Police Judiciaires) collaborent convenablement avec les gestionnaires au quotidien des 2 parcs pour la prévention et la répression des infractions qui se commettent dans ces écosystèmes naturels. Pour parvenir à ce changement, le projet a mené les actions suivantes :

- sensibilisation et formation des parties prenantes sur l'importance socioéconomique et écologique de la biodiversité et sur leur rôle dans la conservation de la biodiversité des parcs (deux grands ateliers autour de chacun des 2 parcs : Kayanza, Bubanza, Muyinga et Ruyigi) ;



**Sensibilisation autour du PNK (Kayanza)**



**Sensibilisation autour du PNR (Ruyigi)**

- création, sensibilisation et formation des comités collinaires (112) et communaux (18) chargés d'appuyer les gestionnaires des parcs au quotidien. Actuellement, ils œuvrent pour la protection et la gestion des deux parcs. Par exemple au PNK, 395 riverains sont dans les comités collinaires et 138 dans les comités

communaux, ce qui fait en tout 533 personnes participant dans la conservation du parc en plus d'une soixantaine de gardes forestiers et des responsables administratifs locaux. Au PNR, 320 riverains sont dans les comités collinaires et 90 personnes se trouvent dans les comités communaux. C'est-à-dire que 410 riverains participent dans la protection du PNR en plus d'une cinquantaine de gardes forestiers. Avec ce chiffre assez élevé, la biodiversité des parcs serait plus sécurisée si tout le monde s'impliquait activement dans la protection de ces écosystèmes..

Dans presque tous les comités, il y a aussi des responsables administratifs qui, de part leur autorité, sont influents d'où la mobilisation de la population se fait aisément. De plus, ils participent et collaborent étroitement avec le personnel de l'OBPE pour la protection des AP, ce qui n'était pas le cas avant la mise en œuvre du projet.

### **III.1.2.2. Une stratégie d'autofinancement et la génération des revenus alternatifs du système d'AP est développée et est fonctionnelle.**

Une stratégie d'autofinancement et la génération des revenus alternatifs aux ressources naturelles pour les communautés riveraines des parcs a été développée pour chacun des deux parcs. Les documents, bien qu'assortis des plans d'actions, n'ont connu aucune action de leurs mise en œuvre suite aux faibles ressources financières allouées aux activités du projet. On ne peut pas envisager la protection des AP encore moins leur gestion participative sans s'attaquer au problème de la pauvreté des communautés riveraines des parcs d'un côté et pourvoir des ressources suffisantes pour le fonctionnement du SAPB d'un autre. La mise en œuvre de ces stratégies s'est limitée uniquement sur certains appuis initiés dans le cadre des AGR sans toutefois les opérationnaliser de manière systématique.

Une stratégie de Paiement des Services Eco systémiques (PSE) qui traite les questions en rapport avec l'identification, la sélection, les options d'application et l'analyse des systèmes de taxation pour payer les services fournis par les écosystèmes a été élaboré mais reste non opérationnel.

### **III.1. 3. Les capacités de gestion et d'administration du système d'AP, y compris les infrastructures, sont renforcées**

Avant le projet, très peu d'agents de l'OBPE avaient des connaissances suffisantes en gestion participative des AP et sur le SIG. Des parties prenantes à la gestion des AP n'avaient pas non plus assez de connaissances sur l'importance écologique et socio-économique des AP. Bien plus, l'OBPE avait plusieurs bâtiments tant au siège que dans les parcs qui se trouvaient dans de très mauvais état. Le PNR n'avait pas de bureaux de travail pour le chef et ses subalternes tandis que le PNK disposait de tout un éventail de bâtiments qui sont soit complètement détruits suite à la guerre soit en mauvais état.

### **III.1.3.1 Les capacités des ressources humaines de l'OBPE et les partenaires sont améliorées.**

Des actions de renforcement des capacités individuelles du personnel de l'OBPE ont été conduites dans divers domaines relatifs à la gestion participative des AP, à des thématiques comme le système d'information géographique (SIG). Bien plus, un voyage d'étude au Rwanda dans les parcs des volcans a été organisé. De même qu'un certain nombre d'outils d'amélioration de la gestion dont le manuel de procédures administratives et financières ont été produits.

Certains des principaux acteurs comme les policiers, les magistrats des parquets et des tribunaux, les journalistes ainsi que des représentants des communautés riveraines ont été formés sur la gestion participative des AP. Les principales formations suivantes ont été organisées à l'intention des gestionnaires des parcs et certains cadres de l'OBPE et autres partenaires en matière de conservation de la biodiversité et des AP:

- Formation des gestionnaires des parcs sur la gestion participative, l'importance écologique et socio-économique des AP et le SIG. Bien plus, une visite d'échange d'expérience a même été organisée au parc des Volcans du Rwanda pour bien visualiser comment la participation de plusieurs parties prenantes dans la conservation est bénéfique pour tous les intervenants. Ce sont les gestionnaires des parcs, quelques cadres de l'OBPE, les Experts du projet et les Gouverneurs des provinces Muyinga, Karuzi et Cankuzo qui y ont pris part ;

- Formation de 45 journalistes sur leur rôle dans la conservation et l'importance écologique et socio-économique des AP ;
- Formation des hommes de loi (magistrats, policiers, juges, procureurs etc.) sur leur mission dans la protection des AP avec l'aide des communautés locales et les gestionnaires des 2 parcs. En plus de la formation, plus de 79 personnes ont aussi pris connaissance des différentes lois nationales et internationales en matière de protection de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier.

**III.1.3.2. Les infrastructures et les équipements de l'OBPE destinés à la coordination et la gestion des AP sont réfectionnés et opérationnels.**

Quelques infrastructures ont été réhabilitées et d'autres construites dont les bureaux abritant la Direction Générale et la Direction des Forêts à Gitega; le bureau du chef du PNR, les postes de garde à Nderama (Bukinyanya) et Kanazi (Musigati) au PNK et Gasave, Bibara et Kayongozi au PNR et ont été construits et équipés en mobilier.

	
<p>Réhabilitation du bâtiment abritant la Direction des Forêts et la Direction de l'Environnement et des Changements Climatiques</p>	<p>Construction des bureaux au PNR</p>





**Construction du poste de garde de Kanazi (Musigati) au PNK**



**Construction du poste de garde de Gasave au PNR**

La crise qu'a connue le pays a porté un coup dur aux infrastructures des AP; leur remise en état nécessite beaucoup de moyens qui s'élèveraient à des millions de dollars. Le Ministère en charge des AP ne peut à lui seul trouver des ressources conséquentes; il est donc important de mobiliser des fonds additionnels auprès d'autres partenaires pour que des résultats tangibles soient atteints.

Pour également améliorer les conditions de travail du personnel de l'OBPE, du matériel roulant (6 camionnettes, 8 motos et 103 vélos) et des équipements informatiques et bureautiques ont été fournis au personnel de l'OBPE et aux gestionnaires des parcs.



**Deux camionnettes pic up dont 1 double cabine et 1 simple cabine destinés pour chacun des 2 parcs.**



**Un chef de secteur de Musigati avec sa moto**



**Un garde forestier avec son vélo**

Un bateau d'une capacité de 12 places pour le développement du tourisme et le renforcement de la surveillance a été octroyé au PNR



### Gardes en patrouille à l'aide d'un bateau motorisé

Des pistes et sentiers servant pour le tourisme et la surveillance des deux parcs (62,1Km au PNK et 100 Km au PNR) ont été réhabilités et balisés. Cependant, ces infrastructures nécessitent un nettoyage régulier. Au PNK, seuls 8 km de piste et 4 km de sentier sont régulièrement entretenus par les bénéficiaires de bétail (chèvres et porcins) dans le secteur Teza.

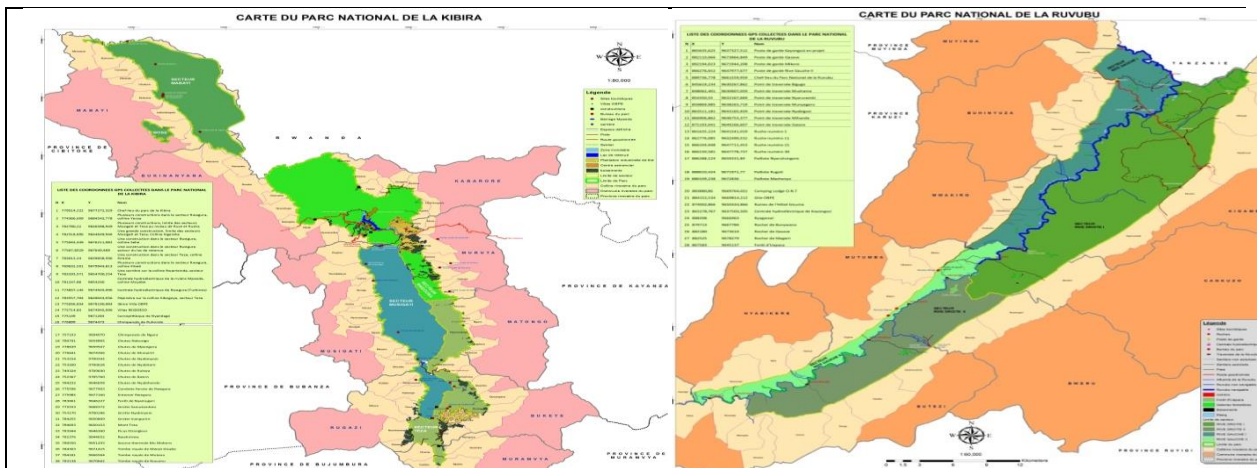


Tronçon de piste ceinturant le PNK dans la commune Bukeye (secteur Teza)



Pont aménagé et séparant les communes Buhinyuza et Mwakiro au PNK

En plus de ces infrastructures et équipements, les 2 parcs ont été visualisés sur cartes géo référencées.



Carte pour le PNK

Carte pour le PNR

Des outils de suivi de la biodiversité et de ses menaces pour les 2 parcs ont été octroyés tandis qu'une unité de suivi de l'OBPE a été mise en place, équipée et formée pour faire ce suivi.

### **III.2. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION PARTICIPATIVE DES AP**

Beaucoup d'actions ont été menées, une réduction progressive des menaces sur les AP est observée comme fruit des efforts de sensibilisation et de l'implication des communautés riveraines à travers les comités d'appui à la protection des deux parcs mis sur pied par le projet. Les menaces peuvent être maîtrisées si les efforts déployés pouvaient être maintenus et toutes les actions nécessaires menées.

Des comités au niveau collinaire, communal et provincial ont été constitués et sont très engagés dans la protection des AP, des associations de protection des deux parcs, organisées par les membres des comités collinaires sont nées et quelques initiatives génératrices de revenus ont été appuyées et les deux parcs sont presque entièrement délimités.

Ceci a été réalisé grâce au concours des populations riveraines organisées en comités de protection. Si des efforts de pérennisation ne sont pas déployés, il y a risque de faire marche en arrière par rapport au niveau des progrès enregistrés dans le cadre du projet. C'est ainsi que le Gouvernement du Burundi en collaboration avec le PNUD ont organisé un atelier d'engagement et de mobilisation des fonds pour la gestion efficace des aires protégées au Burundi. L'atelier s'est tenu à Gitega, le 20 avril 2018. Compte tenu de la faible participation des partenaires, le Gouvernement du Burundi et le PNUD se sont engagés à organiser une autre table ronde en impliquant plusieurs partenaires.

#### ***III.2.1. Les menaces des populations riveraines et des autres parties prenantes sur les PNK et PNR sont réduites***

Concernant ce résultat, il faut noter que les principales menaces comme les feux de brousse, les dépassements des limites, le braconnage et les prélèvements illicites ont été sensiblement réduites. Cela a été possible grâce à la formation et la

sensibilisation des communautés, des administrations locales, communales et provinciales, la police, les magistrats et la société civile sur l'importance écologique et socioéconomique des deux parcs, leur rôle dans la protection de ces parcs chacun en ce qui le concerne et sur la gestion participative des AP. Cela a conduit à une réduction des feux de brousse de 20% selon les rapports de l'OBPE et la reconversion des braconniers en associations d'appui à la protection du PNR. Au PNK, les rapports signalent que les cas de sciage ont sensiblement diminué et que certains individus des Batwa ont abandonné le prélèvement illicite des ressources naturelles car impliqués dans les comités de conservation. En sillonnant la forêt, on remarque que plusieurs anciens passages clandestins sont actuellement couverts de végétation, donc tendent à disparaître à certains endroits. Ceci a été possible grâce à certaines actions menées dans le cadre du projet notamment :

- l'organisation de plusieurs descentes sur terrain pour mener de consultations avec les communautés et les administratifs locaux riverains au PNK en vue de fixer ensemble les limites là où il y avait encore des conflits. C'est ainsi que plus de 1000 ha ont été récupérés au PNK surtout en communes Bukinanyana mais des efforts restent à faire pour récupérer tous les espaces défrichés ;
- la réhabilitation des limites au PNK sur tout le versant ouest c'est-à-dire du secteur Teza au secteur Mabayi en passant dans le secteur Musigati. Plus de 148.000 plants d'eucalyptus ont été produits et installés sur une longueur d'environ 34 km sur les limites détruites du parc;
- l'organisation de plusieurs patrouilles séjour dans les 2 parcs, en collaboration avec les membres des comités locaux, les militaires/policiers . Ce sont ces patrouilles qui ont permis d'endiguer les infractions se commettant en plein cœur des parcs;
- la création des comités d'appui à la conservation des parcs (sur toutes les collines jusqu'au niveau des communes riveraines) ;
- l'élaboration d'un guide de formation sur la gestion participative des AP ;
- la formation des membres des comités d'appui à la conservation des parcs sur la gestion participative.



***Monsieur Nyamwero Éric, ancien chasseur repent et membre du comité de la colline Karehe, PNR, secteur rive gauche 1 (commune Buhinyuza a dit ceci : « Je suis un riverain direct du parc, j'ai renoncé à mon métier de chasseur et remis tout notre matériel de chasse. Je suis entré au comité de protection et depuis lors les braconniers ne passent plus de notre côté. Umurozi amenywa n'uyundi qui veut dire en kirundi un malfaiteur identifie facilement un autre ».***

Malgré ces résultats visibles sur terrain, toutes les conditions ne sont pas encore réunies pour une véritable réduction des menaces dans les parcs. La pauvreté des populations riveraines s'accroît toujours d'où les progrès déjà enregistrés ne pourront être sauvegardés que si des mesures de nature financière sont prises en faveur des 2 parcs. Elles sont toutes prévues dans la loi sur les AP et sont notamment : le droit d'usage des ressources renouvelables et la jouissance des projets de développement socio-économique en milieux riverains des 2 parcs.

### **III.2.1.1. Les limites des parcs nationaux de la Kibira et de la Ruvubu**

Les deux parcs ont été délimités en quasi-totalité et chaque parc dispose de sa carte. Seule une zone encore conflictuelle avec certaines familles riveraines dans le secteur Mabayi en communes Bukinanyana et Mabayi reste à délimiter. Les limites sont en grande partie matérialisées et les populations riveraines ont contribué à leur délimitation avec des plants d'eucalyptus fournis par le projet.

Le PNR, quant à lui, dispose même à certains endroits des zones tampons qui sécurisent davantage les limites de l'AP. Mais en commune Butezi de la Province Ruyigi, il y a une zone en conflit où les populations riveraines ont même érigées des maisons à l'intérieur du parc. Au PNR, les populations participent à la matérialisation des limites du parc en traçant des pistes autour de celui-ci dans des activités de développement communautaires qu'elles organisent eux même.

Des pistes de surveillance et de promotion du tourisme à l'intérieur et aux alentours des parcs d'une longueur d'environ 62,5 km dans le PNK et de 100 km dans le PNR ont été aménagées mais restent insignifiants par rapport à l'étendue des parcs.

### **III.2.1.2. Les groupes communautaires sont impliqués dans la gestion participative des 2 parcs**

Toutes les collines, les communes et les provinces riveraines des parcs disposent des comités qui ont été formés à la gestion participative des AP. Il existe 112 comités collinaires, 18 comités communaux ,8 comités intercommunaux ou provinciaux et 1 comité regroupant différentes parties prenantes pour chaque parc. Ils sont très impliqués dans les activités de protection, aménagement des coupe-feux, les patrouilles avec les militaires, les policiers et agents de l'OBPE et surtout dans la sensibilisation de leurs voisins. Ils seraient plus efficaces si le cadre légal de la cogestion était mis en place et opérationnalisé. Bien plus, d'autres séances de renforcement des capacités devraient se tenir à l'endroit des différents acteurs afin qu'ils maîtrisent leur rôle, responsabilité et séparation des champs d'action avec les gestionnaires des parcs. Les comités collinaires sont très dynamiques sur la quasi-totalité des collines. Bien que des directives aient été données pour leur mise en place et fonctionnement, ils fonctionnent différemment en fonction du leadership du président.

Les comités sont plus efficaces quand l'administration locale est impliquée. Une expérience intéressante est dans la commune de Bweru en province Ruyigi où le chef de secteur de l'OBPE a pris l'initiative de mettre sur pied les comités avant que le projet ne vienne accompagner leur mise en place. Il a systématiquement impliqué

les responsables administratifs dans les comités collinaires (2) et le président du comité communal est le conseiller de l'administrateur en charge des questions sociales et administratives avec un élu communal. C'est une expérience à explorer et élargir.

Les comités communaux et intercommunaux ne sont pas bien fonctionnels en grande majorité; il y en a ici et là qui sont très opérationnels en fonction du niveau du leadership de leurs présidents. On trouve dans certains secteurs des comités communaux ou intercommunaux qui ne se sont jamais réunis. Ils nécessitent une redynamisation notamment par le développement de partenariats avec les autorités communales et provinciales et surtout par la mise sur pied du cadre et des mécanismes de coordination des parties prenantes en application des dispositions de la loi relative à la gouvernance des AP cogérées par l'Etat et les populations riveraines.

Selon la loi sur les AP et le projet d'ordonnance qui prévoient la mise en place d'un cadre de gestion participative, un comité d'appui regroupant les gestionnaires des parcs, les représentants de l'administration provinciale et les représentants des groupements ou associations les plus actifs a été mis en place et n'attend que sa reconnaissance par l'autorité en charge des AP au Burundi.

### ***III.2.2. Les revenus des ménages riverains sont augmentés, et ces ménages prennent des mesures d'adaptation aux changements climatiques***

Les communautés riveraines des parcs, essentiellement les Batwa, dépendent en grande partie aux ressources biologiques de ces parcs. Pour certaines, l'exploitation de telle ou telle autre ressource est devenue une dépendance incontournable pour leur survie, ce qui pourrait amener ces ressources à leur disparition si des alternatives ne sont pas vite envisagées et développées.

Dans le but de réduire la pression sur les ressources biologiques des parcs tout en améliorant les revenus de ces ménages, le projet a initié des activités pouvant permettre à certains ménages riverains d'augmenter leurs revenus. Ainsi donc, des activités d'apiculture et d'élevage de petit bétail (chèvres et porcins) ont été appuyées. De surcroît, les travaux de réhabilitation des pistes pour les 2 parcs et de



délimitation au PNK ont été aussi une source de revenus pour les riverains car se faisant à travers le système HIMO. Ces fonds ont permis aux communautés de développer des activités génératrices de revenus (les boutiques, achats d'animaux pour l'élevage....), de payer les frais scolaires et les soins de santé etc.

- 59 groupements agro éleveurs d'environ 4760 ménages ont été créés et appuyés (3770 chèvres et 500 porcins) ;
- 11 groupements d'apiculteurs ont été créés et appuyés en matériel apicole (600 ménages)
- Deux groupements d'apiculteurs de Kivyuka (Musigati) et Ruce (Rugazi) ont déjà acheté une propriété boisée par des eucalyptus de 0,5 Ha avec des fonds provenant du miel;
- Un groupement de Mageni en commune et province Muyinga a loué un terrain de 4 Ha pour y développer de l'agriculture et de l'élevage. Le terrain a été loué à la hauteur de 800 000 FBU.



**Regroupement de chèvres à distribuer  
(PNK)  
à Rango (Muruta) au PNK**



**Distribution de chèvres à Bugarama**



**Regroupement de porcins à distribuer au PNK  
PNK**



**Distribution de porcins à Bukeye au  
PNK**

C'est autour des riverains du PNK qu'on a donné des porcins : 150 à Bukeye, 200 à Matongo et 150 à Kabarore. Au PNK et PNR, 11 groupements d'apiculteurs (2 pour PNR) et (9 pour PNK), ont été créés et appuyés en matériel apicole. Ce matériel était constitué de 400 ruches, 40 enfumoirs, 50 masques chemises, 50 paires de bottes, 50 salopettes, 50 paires de gants, 11 000 tuiles et 8 extracteurs de miel. Aujourd'hui, ces apiculteurs participent dans la conservation de la biodiversité en installant leurs ruchers en dehors du parc. Avec les fonds issus de la vente de miel, les groupements planifient leur utilisation pour d'autres activités génératrices de revenus outre que l'apiculture comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

<i>Association</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Réalisations</i>
Tugarukire i Kibira de Ruvyimvya (Musigati)	120	<ol style="list-style-type: none"> <li>Ouverture d'un compte à la COOPEC de Musigati ;</li> <li>Location de terrain (pendant 3 ans) pour la culture de passiflore (amabungo) en floraison actuellement avec une production dont le coût s'évalue à 3.000.000 Fbu</li> <li>Avec les productions prochaines de miel, l'association a décidé d'acheter des chèvres ;</li> <li>Achat d'un boisement d'Eucalyptus (20 x 150 m) ;</li> </ol>
Dukingire ibidukikije de Gatere (Musigati)	147	<ol style="list-style-type: none"> <li>Ouverture d'un compte à la COOPEC de Musigati ;</li> <li>Achat d'un boisement d'Eucalyptus où se trouve le rucher ;</li> </ol>

		3. Location d'un terrain pour la culture des oignons
Dushigikirane mu gukingira I Kibira de Kanazi (Musigati)	76	1. Ouverture d'un compte à la COOPEC de Musigati avec 200.000 Fbu sur ce compte; 2. Octroi de crédits avec intérêt aux membres ;
Dukingire ibidukikije de Rugeyo (Musigati)	131	1. Ouverture d'un compte à la COOPEC de Musigati avec 130.000 Fbu ; 2. Achat de 3 chèvres ; 3. Avec les productions prochaines de miel, l'association va acheter un terrain sur lequel se trouve le rucher à un prix de 800.000 Fbu ; 4. Location d'un terrain (30x50 m) pour la culture de passiflore (amabungo) actuellement en floraison dont la production pourrait être estimée à 750.000 Fbu)
Association Tujehamwe Dukingire ibidukikije de Ruce (Rugazi)	100	Achat d'un terrain d'eucalyptus où est érigé le rucher En plus de l'apiculture, cette association a aussi reçu des chèvres (115) il y a 2 ans. L'association a ouvert un compte à la COPEC et compte construire son propre bureau
Association de Nyenkarange (Rugazi)	70	Cette association a récemment reçu les chèvres qui n'ont pas connu de mortalité élevée selon ses membres
Associations i Kirezi de Mabayi et Twenge urunani n'ibidukikije de Sehe (Bukinanyana)	8	Ces associations ont bénéficié du matériel apicole il n'y a pas longtemps et ne sont pas encore au stade de production
Association Ntwarira ku maguru de Remera (Muruta)	39	Il n'y a pas longtemps que cette association a reçu du matériel apicole
Association Mwugurakiza w'Impungwe de Mutana (Muruta)	17	Il n'y a pas longtemps que cette association a reçu du matériel apicole
Groupement de Mwakiro	34	Le groupement n'a pas évolué
Groupement de Kayongozi	45	Le groupement n'a pas évolué

Des efforts ont été également menés sur le plan de la reforestation par les ménages locaux autour des PN en vue de l'adaptation aux changements climatiques, 1.340 000 plants ont été produits et distribués. En effet, il y a eu production et distribution aux ménages riverains de 575.000 plants agro forestiers au PNK et 765.000 au PNR.



### **Production et distribution de plants aux riverains de Bukeye**

Ces plants étaient de l'espèce *Grevillea* et *Calliandra* toutes plantées dans les champs des ménages des communes Muramvya, Bukeye, Matongo, Kabarore, Rugazi, Musigati, Mabayi et Bukinanyana au PNK et Buhinyuza, Mwakiro et Kigamba au PNR. Si ces plants étaient destinés uniquement à reboiser des collines, environ 1 340 ha seraient déjà reboisés avec un écartement de 3 m x 3 m.

L'objectif de cette action étant de permettre aux ménages d'améliorer la fertilité et la protection des champs des ménages pour augmenter en fin de compte la production agricole en s'adaptant aussi aux effets néfastes des changements climatiques et ainsi, assurer la sécurité alimentaire. Une fois que cet objectif est donc atteint, on espérera donc que la biodiversité des parcs sera aussi protégée.

Bien plus, noter que les travaux de pépinière ont généré des revenus pour certains ménages car les gens employées étaient essentiellement composés de femmes et enfants qui, généralement, utilisent rationnellement leur argent au profit de tout le ménage. Evidemment, des hommes ont été aussi employés pour des travaux nécessitant plus de force et technique que les premiers n'ont pas souvent, c'est entre autre la construction d'ombrière et le gardiennage. Le tableau suivant montre les fonds injectés dans les populations riveraines à travers les activités génératrices de revenus et les travaux HIMO.

N°	Activités réalisées génératrices de fond	Quantité	Fonds injectés dans la population (FBU)
<b>PARC NATIONAL DE LA RUVUBU</b>			
1	Elevages de chèvres	1732 chèvres	103920000
2	Travaux HIMO (construction et réhabilitation des bureaux, réhabilitation des pistes, raccordement eau et 'électricité)	14 665 HJ	52 265000
3	Agroforesteries	925 000 plants	83 250 000
4	Apicultures	2 groupements associés	18 000 0000
<b>TOTAL<sub>1</sub></b>			<b>257 435 000</b>
<b>PARC NATIONAL DE LA KIBIRA</b>			
5	Elevages de chèvres	953 chèvres	52306852
6	Travaux HIMO (construction et réhabilitation des bureaux, réhabilitation des pistes, 2 postes de garde)	21120 HJ	52 800 000
7	Agroforesteries	347 000 plants	31 230 000
	Plants pour la matérialisation des limites	148000 plants	7 400 000
8	Apicultures	Matériel	60 000 000
9	Elevage des porcs	500	30 000 000
<b>TOTAL<sub>2</sub></b>			<b>233 736 852</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>491171852</b>

### III.2.2.1. Des partenariats d'appui aux communautés riveraines sont signés et fonctionnent efficacement autours des PNK et PNR

Des partenariats de collaboration avec d'autres parties prenantes ont été initiés pour que des alternatives aux ressources biologiques des parcs soient développées pour les riverains même si des conventions de collaboration entre l'OBPE et autres parties prenantes ne sont pas encore signées spécifiquement pour les 2 parcs. Ainsi, le projet a déjà initié un partenariat avec d'autres parties prenantes comme les comités d'appui à la protection des parcs et ADRA-Burundi qui a promis de collaborer avec l'OBPE pour la conservation de la biodiversité du PNK. C'est dans ce cadre qu'ADRA-Burundi a déjà donné des uniformes et bottes pour les gardes forestiers

du PNK et les membres des comités d'appui à la conservation au niveau des 46 collines riveraines sur lesquelles il intervient.

En contre partie aux appuis des riverains aux parcs par le projet, les bénéficiaires des activités génératrices de revenus ont signé des accords/conventions de partenariat avec les gestionnaires des parcs en vue de manifester leur volonté de collaborer en matière de conservation de la biodiversité des parcs.

C'est ainsi qu'au PNK par exemple, 8 conventions ont été signées avec les riverains. Ils entretiennent les plants d'Eucalyptus mis en place lors de la délimitation du parc et autour desquels un pare-feu de 1,5 m de large séparant les champs des populations et ces Eucalyptus a été aussi tracé sur environ 10 km. L'Association « TUJEHAMWE DUKINGIRE IBIDUKIKIJE » de Rugazi (Ruce) s'est engagée quant elle à produire chaque année des plants pour reboiser les sites dégradés et promouvoir l'agro foresterie sur les sous-collines riveraines. C'est ainsi qu'une pépinière d'*Eucalyptus*, *Grevillea* et de *Calliandra* a été aménagée sur la colline Ruce pour l'année sylvicole 2017. Bien plus, les membres des comités d'appui de Musigati regroupés en une association ont produit et planté environ 100.000 plants sauvages.

Au PNR, 49 conventions ont été signées avec les communautés regroupées en associations d'appui à la protection du parc. Elles entretiennent les pistes du parc et tracent les limites qui séparent les terres des populations et les limites du parc. A Buhinyuza, ils ont tracé et entretiennent régulièrement une piste de plus de 20 Km. De même, à Mageni en Commune Muyinga, les riverains ont tracé une limite entre le parc et les populations pour récupérer environ 6,5 Ha du parc.

### **III.2.2.2. Les mécanismes pour l'alternative de génération des revenus et le partage des bénéfices sont développés et sont opérationnels autour de la Kibira et de la Ruvubu**

Deux stratégies de génération des revenus alternatifs aux ressources naturelles pour les communautés riveraines aux deux PN ont été également élaborées. Elles définissent les mécanismes pour l'alternative de génération des revenus, le partage des bénéfices et les actions alternatives de production économique pour les

populations riveraines de la Kibira et la Ruvubu. Elles identifient et proposent également des alternatives et des opportunités économiques valorisables et acceptables qui peuvent générer des revenus pour la gestion des AP et pour les ménages riverains des parcs. Un plan d'affaire écotouristique a été également élaboré mais il n'est pas encore opérationnalisé. Notons qu'aucune action de mise en œuvre de leurs plans d'action respectifs n'a été menée. La mise en œuvre de ces outils aurait servi à la fois à la génération des revenus pour les populations riveraines et de base pour la protection de la biodiversité. Non plus les microréalisations des communautés locales compatibles avec la conservation de la biodiversité dans les AP identifiés n'ont pas encore reçu l'aval de l'autorité de l'OBPE.

### ***III.2.3. Les bases pour le financement durable des 2 parcs sont développées***

#### **III.2.3.1. L'écotourisme est développé et génère un revenu alternatif pour les AP et les communautés locales autour des 2 parcs**

Avant le projet, le pays n'avait pas des outils qui réglementent l'utilisation non destructive des AP et le développement de l'écotourisme. Grâce au projet, l'OBPE dispose d'outils qui donnent des orientations en matière de mobilisation des financements pour la gestion des parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu. Il s'agit entre autre de :

- Une étude de mise en valeur culturelle, historique et touristique des tombeaux royaux en commune Muruta, province de Kayanza. Cette étude ne figurant pas dans le document de projet, elle a été commanditée par le PNUD via ce projet en rapport avec toutes les questions concernant le PNK et ses environs ;
- Un plan d'affaire éco touristique pour les deux parcs.

Pour des raisons de manque des ressources financières, ces documents qui comportent des plans d'actions ne sont pas mise en œuvre alors qu'ils devraient assurer le développement de l'écotourisme et la génération des revenus pour le financement des AP et le développement socio-économique des populations riveraines.

### ***III.2.4. La biodiversité de la Kibira et de la Ruvubu est protégée efficacement d'une manière concertée***

Pour pouvoir bien gérer efficacement les AP, il est indispensable que certains mécanismes soient mis en place. Par ailleurs, la loi sur la création et la gestion des AP au Burundi recommande qu'il y ait participation de toutes les parties prenantes dans la gestion des AP y compris les comités d'appui à la conservation comprenant les représentants des administratifs à la base et des communautés riveraines. Pour les AP traversant les frontières nationales, des mécanismes de gestion transfrontalière doivent être mis en place en collaboration avec les pays voisins comme le Rwanda pour la Kibira et la Tanzanie pour le PNR.

Le projet a joué un rôle crucial afin que certaines catégories de gens s'impliquent davantage pour la protection de la biodiversité des deux parcs d'où :

- Les communautés, l'administration, les forces de l'ordre et l'OBPE travaillent ensemble dans les activités de protection des deux parcs, en témoignent leurs interventions et mobilisation rapides quand les feux de brousses sont déclenchés ;
- Grâce aux différentes réunions de sensibilisation, les agents de l'OBPE, la police/les militaires et les communautés font des patrouilles conjointes dans les deux parcs;
- Des comités collinaires et communaux créés et formés travaillent conjointement avec les gardes forestiers et les forces de l'ordre dans les travaux de protection des deux parcs;

#### **III.2.4.1. Les mécanismes de gestion transfrontalière de la biodiversité sont développés et sont opérationnels, y compris les corridors avec la Tanzanie à la Ruvubu**

Suite à la situation politico-sécuritaire que vit le pays, il a été difficile d'aborder ce point. Néanmoins, Il faut redynamiser le cadre de concertation entre le Rwanda et le Burundi autour des forêts de Nyungwe et la Kibira. Il faut reprendre contact avec les autorités de la forêt de Nyungwe et engager des discussions avec les autorités tanzaniennes pour mettre en place un corridor écologique en faveur de la Ruvubu au Burundi.



### **III.2.4.2. Les plans de gestion du PN Kibira sont actualisés et appliqués; les plans de gestion du PN Ruvubu sont développés et appliqués**

Le plan de gestion du PNK a été révisé tandis que celui du PNR a été élaboré mais ils restent non opérationnels. Il faut que les autorités de l'OBPE s'approprient de ces plans et prennent les mesures idoines pour la mise en application de leurs plans d'action.

### **III.2.4.3. Le programme de suivi en place pour suivre les changements de l'état de la biodiversité, les menaces et l'efficacité de gestion de toutes les AP, et spécialement les PN de la Kibira et de la Ruvubu.**

Le programme de suivi des changements du statut de la biodiversité, des menaces et de la gestion efficace des AP a été élaboré et les premières données ont été recueillies et analysées.

En plus, les actions suivantes ont été réalisées :

- Formation sur l'utilisation des fiches de suivi, sur le traitement et la transmission des données, y compris la récolte des premières données ;
- Formation sur l'enregistrement dans la base de données, y compris le traitement et l'analyse des données enregistrées ;
- Et création et équipement d'une unité de suivi à l'OBPE capable d'assurer le suivi de la biodiversité et de ses menaces ;

## **IV. Administration et Finances**

### **IV.1. Gestion Administrative.**

Depuis le début, le projet biodiversité était DIM (Direct Implementation), c'est-à-dire que le PNUD exécutait directement le projet. Par conséquent, tous les aspects de la gestion (ressources humaines, le matériel roulant, le matériel de bureau...) étaient assurés par le PNUD. En septembre 2013, le projet Biodiversité est passé du DIM au NIM (exécution par la partie nationale). A partir de ce moment, tout ce qui est de la gestion administrative est du ressort de la Direction Générale de l'OBPE. Cela se trouve dans les annexes à la lettre d'accord entre le PNUD et le Gouvernement, où il y a eu transfert du personnel et des équipements du projet à l'OBPE. Tout équipement que le projet achète est une propriété de l'OBPE. Et si le projet a besoin

d'une unité supplémentaire, le recrutement est fait par la Direction Générale de l'OBPE.

Enfin, il convient de noter que pour le bon déroulement des activités du Projet, des réunions du comité de pilotage ont été organisés annuellement pour la planification des activités et la validation des rapports annuels. La dernière réunion de clôture du projet a eu lieu le 25 avril 2018 pour valider le rapport de fin du projet.

#### IV.2. Exécution du budget

Comme cela est déjà ressorti dans ce rapport, la durée de vie du projet était de 4 ans et était censé se terminer au 31/12/2016. Les parties prenantes au cofinancement, d'après le PRODOC sont : Le gouvernement du Burundi avec une contribution en nature qui s'évalue à 700.000 USD, Le PNUD avec 1.600.000 USD et le GEF pour 859.090 USD. Visiblement, toutes les parties se sont acquittées de leurs contributions. Les procédures de décaissement étaient celles du PNUD durant la période DIM, mais depuis que le projet est entré dans la phase NIM, c'est le code des marchés publics qui a été appliqué, toujours en utilisant le système de paiement direct.

#### IV.3. Synthèse de l'exécution budgétaire

Périodes	Budget approuvé en USD				Budget consommé	Delivery (%)	Reliquat
	Burundi	PNUD	FEM	TOTAL			
2012	175000	471250	-	646250	621528	96,17	24722
2013	175000	303562	61718	540280	516099	95,52	24181
2014	175000	318000	-	493000	471427	95,62	21573
2015	175000	139707	450000	764707	745399	97,47	19308
2016	175000	237968	370000	782968	869196	111,01	-86228
2017	175000	597966	-	772966	769593	99,56	3373
2018	43750	99975	-	143725	143725	1	0

<b>TOTAL</b>	<b>1093750</b>	<b>2168428</b>	<b>881718</b>	<b>4143896</b>	<b>4136961</b>	<b>99,83</b>	<b>6929</b>
--------------	----------------	----------------	---------------	----------------	----------------	--------------	-------------

Le projet devrait prendre fin au 31 décembre 2016 mais au regard du niveau de mise en œuvre du projet et sur demande du Gouvernement, le PNUD a financé une prolongation du projet pour 15 mois afin de consolider les résultats déjà acquis. C'est ainsi que le projet prendra fin le 31 mars 2018. Ce qui explique le dépassement du budget qui était prévu pour les différentes activités du projet. Notons que la contribution du gouvernement du Burundi était en nature et concernait les bureaux, l'eau et l'électricité.

D'une façon générale, le projet n'a pas eu de problèmes particuliers dans le domaine de la gestion administrative et financière. Mais il est à signaler qu'il y a des activités qui n'ont pas pu se faire faute de budget suffisant. En effet, dans certains cas, la budgétisation n'a pas été réaliste, et certains coûts ont été sous-estimés. Mais pour les budgets approuvés année par année, le taux de décaissement était satisfaisant.

## **V. Conclusion générale et recommandations**

### **V.1. Conclusion générale**

Le projet d'appui à l'amélioration de l'efficacité du système de gestion des AP pour la conservation de la biodiversité au Burundi à travers l'engagement des parties prenantes qui a démarré en Juillet 2012, a positivement répondu à la majorité de défis nationaux en matière de conservation de la biodiversité notamment ceux de renforcement des capacités institutionnelles des organes étatiques et des principaux acteurs dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles d'une part et le renforcement des capacités de gestion participative des AP d'autre part.

Des progrès notables ont été réalisés pour atteindre les résultats recherchés. Cependant, même si des progrès sont visibles, ils sont relativement faibles par rapport au contexte et aux changements souhaités pour le renforcement des capacités du Système d'Aires Protégées au Burundi (SAPB) en matière de conservation de la biodiversité. Par ailleurs, le projet avait un caractère pilote et les résultats nécessitent d'être pérennisés et dupliquer les bonnes pratiques aux autres AP du pays.

En effet, beaucoup d'outils et d'importantes actions visant les trois niveaux de renforcement des capacités ont été produits et conduits. Concernant le premier résultat de renforcement des capacités institutionnelles, les outils développés ne sont pas utilisés pour des raisons très variées. Il faut que le Ministère en charge des AP mobilise des ressources pour mettre en œuvre différents outils développés dans le cadre du projet.

Au niveau opérationnel ou organisationnel, des outils ont été produits tel que le manuel des procédures administratives et financières de l'OBPE, les équipements roulants et bureautiques ainsi que quelques infrastructures qui ont été réhabilitées et d'autres construites. Au regard des besoins en la matière, d'énormes efforts restent cependant à faire surtout en matière de mobilisation des ressources car ce volet fait face à d'énormes besoins financiers que ni les ressources du projet, ni celles de l'OBPE ne peuvent couvrir au stade actuel.

La gestion participative est le moteur de la protection des parcs nationaux et de la conservation de la biodiversité. Bien que la mobilisation des populations riveraines soit acquise, des mesures d'accompagnement sont à envisager pour que les acquis du projet persistent. C'est donc à l'OBPE et son ministère de tutelle de faire le plaidoyer pour trouver des fonds additionnels pour la sauvegarde des AP.

Le projet devrait prendre fin au 31 décembre 2016 mais au regard de la situation du projet, le PNUD a accepté de financer une prolongation du projet de 16 mois sur demande du Gouvernement du Burundi afin de parachever les activités restantes et préparer l'après projet.

Dans cette situation, les défis suivants restent à relever:

- Mobilisation des ressources financières pour la pérennisation des acquis du projet ;
- La pauvreté des communautés riveraines qui les pousse à la dépendance des ressources naturelles des parcs. Il y a un besoin de promouvoir des activités de développement socio-économique des populations riveraines des Aires protégées. A ce sujet, une collaboration avec d'autres partenaires (FIDA, Banque Mondiale, FAO....) intervenant dans la lutte contre la pauvreté est nécessaire pour permettre une autonomisation des communautés riveraines ;

- L'insuffisance des fonds alloués aux activités de conservation des AP par le Ministère des Finances ;

### **Mesures à prendre:**

- Le Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation devrait prévoir un budget suffisant pour la protection des aires protégées et surtout pour les Parcs Nationaux de la Kibira et Ruvubu qui sont les principaux écosystèmes forestiers qui fournissent beaucoup de services éco systémiques pour le pays (la pollinisation, protection des bassins versants, sources d'eau et d'électricité pour la REGIDESO et l'eau d'irrigation pour la SRDI) et qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques ;
- Entreprendre des contacts avec les différents bailleurs de fonds se trouvant au Burundi et qui interviennent dans la lutte contre la pauvreté pour leur demander de contribuer à la protection de ces écosystèmes en défens. C'est notamment le cas du FIDA, de la GIZ, de la Banque Mondiale... .
- Organiser des réunions régulières d'engagements des partenaires et de mobilisation des fonds pour la protection des aires protégées en général et des Parcs Nationaux de la Ruvubu et Kibira en particulier.

## **V.2. Recommandations**

### **Au Gouvernement du Burundi**

- Mobiliser les PTF pour investir dans la protection de l'environnement en général et dans la conservation de la biodiversité du Burundi en particulier en finançant notamment les fiches de projet données en annexe;
- Susciter les Partenariats Publics Privés (PPP) dans la gestion des AP;
- Allouer à l'OBPE des ressources financières suffisantes pour lui permettre d'accomplir pleinement ses missions de gestion des aires protégées.

### **Aux Partenaires Nationaux**

- Mobiliser des financements pour la gestion durable des aires protégées et l'amélioration de leur gouvernance.

### **Aux Institutions Etatiques et ONG Locales**

- Intégrer dans leurs politiques sectorielles les aspects en rapport avec l'appui à la gestion des aires protégées.
- Faire le plaidoyer en faveur de la conservation durable des AP.

### **Aux Partenaires Techniques et Financiers Régionaux et Internationaux**

- Appuyer techniquement et financièrement le Burundi pour la protection du SAPB en général et consolider les acquis des projets Biodiversité dans les Parcs de la Kibira et Ruvubu et gestion durable de la Réserve Naturelle Forestière de Bururi et répliquer ces expériences dans d'autres Aires Protégées du Burundi en général.
- Financer les fiches de projets identifiés dans les annexes
- Appuyer le Burundi dans la mobilisation des fonds pour la mise en œuvre des conventions tant internationales que régionales.